

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01030
Numéro SIREN : 849 560 727
Nom ou dénomination : 3dTec

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2023 sous le numéro de dépôt 1260

3dTec
Société par actions simplifiée
au capital de 2000 euros
Siège social : 5 rue des Forges
44450 Divatte sur Loire
849 560 727 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le 30 Septembre 2022, à 09H00, au siège social

Je, soussigné,

Monsieur Guillaume BOTTON, demeurant 5 rue des Forges, 44450 Divatte sur Loire,

Associé unique et Président de la Société 3dtec, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, sis 5 rue des Forges à Divatte sur Loire (44450), immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 849 560 727,

Ai pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée ;
- Convocation de l'associé unique ;
- Nomination d'un liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Préparation du rapport et du projet de décisions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – DISSOLUTION ANTICIPEE – MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

L'associé unique, souhaitant reprendre une activité salariée et quitter l'entrepreneuriat, décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME DECISION – DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, Monsieur Guillaume BOTTON, demeurant 5 rue des Forges, 44450 Divatte sur Loire, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIÈME DECISION – SIEGE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé à 5 rue des Forges 44450 Divatte sur Loire.

QUATRIÈME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à Divatte sur Loire, le 30 septembre 2022 et signé par signature électronique certifiée conforme par Me Emmeline BOCHEREL, avocate inscrite au Barreau de Nantes, sis 1 rue Pierre Dautel à Ancenis (44150).

Guillaume BOTTON

 Signé et certifié par **yousign** 

**L'associé unique
M. Guillaume BOTTON**